

## LES SEIGNEURS ET LES MOINES CISTERCIENS

Par René PRUCHON, 1994

Après le partage de l'empire de Charlemagne entre ses trois fils, en 843, le pays s'effondre mais « suscite une génération militaire » ainsi que l'écrit H.Taine dans son livre « l'ancien régime ». « L'homme fort et expert aux armes » accompagné de sa troupe, défend sa maison, qui devient un camp retranché, fait face aux dangers créés par les bandes de brigands qui errent dans les campagnes et offre asile aux paysans. Peu à peu s'établissent des relations entre le chef militaire et les colons qui, se sentant protégés, travaillent pour lui, cultivent ses terres et lui versent des redevances destinées à entretenir ses troupes.

C'est ainsi que, peu à peu, se construisent les châteaux avec le donjon dont les meurtrières laissent à peine passer le jour mais évitent de recevoir les flèches des assaillants. Et c'est ainsi qu'est ramenée la sécurité dans la région, ce qui permet aux paysans de cultiver leurs terres et de trouver en cas de nécessité, la protection qui leur est indispensable pour qu'ils puissent s'adonner aux travaux des champs ;

Parmi ces vaillants défricheurs de terres se trouvaient les religieux, regroupés dans notre région dans trois abbayes : Bonlieu (paroisse de Peyrat-La-Nonière), Prébenoit (paroisse de Bétète, fondée en 1140) et Aubepierre (paroisse de Measnes, créée le 11 juin 1149). Ce sont les religieux qui, bénéficiant de terres incultes données par les seigneurs, ont ainsi bâti les villages qui existent encore de nos jours.

En ce qui concerne la paroisse de Glénic, l'abbé DARDY, dans son livre consacré à la paroisse d'Ajain, indique « L'abbaye d'Aubepierre avait de vastes possessions sur la paroisse de Glénic, limitrophe d'Ajain. Le centre principal d'exploitation agricole des religieux d'Aubepierre (Alba Patra en latin : pierre blanche) était la grange de Chibert, dont dépendaient les villages de Villegondry, Le Mondoueix et Véchères. A cette grange se rattachait encore deux villages de Ladapeyre (la Trimouille et Montalchier) et cinq ou six de Roches-Malvalaises tels que Le Bétoulet, Marsant...et enfin deux villages d'Ajain : Laborde et Loubier.

De l'abbaye de Bonlieu dépendaient les villages suivants de Glénic : Villechenille, Mauques et Lavaud. Le mas de Mauques (Meleam en latin) fut donné aux cisterciens de Bonlieu par Roger de LARON (seigneur d'Ajain) en l'an 1200 « pro nostra salute (pour notre salut) ».

L'abbaye de Bonlieu jouxtait celle d'Aubepierre dans la forêt de Gorce qui recouvrait les coteaux du ruisseau de Gorce appelé aujourd'hui le ruisseau de Mauques. Cette forêt s'étendait du Rebeyret à Lavaud. Il n'en reste que quelques bois.

Entre 1150 et 1200, les moines cisterciens avaient défriché, cultivé et amélioré les champs, créé des prairies ; ils entretenaient les animaux domestiques indispensables à la culture.

Puis peu à peu, le nombre de moines diminua et il devint insuffisant ; c'est alors que s'introduisit « l'usage de vendre certaines parties du domaine des religieux à ceux qui travaillent la terre, c'est-à-dire aux habitants du pays. »

Bien sûr, les acquéreurs, ne pouvant pas payer immédiatement, en argent, les terrains acquis, s'en acquittèrent chaque année par des prestations en nature et par des versements d'argent, selon leurs possibilités.

Les religieux et les habitants entretenaient de bonnes relations avec le propriétaire du château (le sieur/le seigneur).

L'abbé DARDY nous apprend qu'une branche des Tacquenet possédait, au 17<sup>ème</sup> siècle, un fief (domaine noble tenu du seigneur) à la maison de Bost, paroisse d'Ajain, et dont Jean Tacquenet fit une donation, en 1597, au profit du curé et des prêtres de la communauté

d'Ajain. Cette fondation dura jusqu'en 1789. En 1900, la première messe du dimanche, à 8h30, était encore dite à la mémoire de la famille Tacquenet, qui avait quitté Ajain en 1680. Beaucoup de seigneurs firent des donations considérables de biens fonciers et de rentes à divers ordres religieux, en échange de messes pour le salut de leur âme et de redevances pour le quotidien. Lorsque ces rentes diminuèrent, soit à la suite de donations, soit en raison des revenus moindres des propriétés concédées, les seigneurs se trouvèrent dans l'obligation de vendre une partie de leurs terres. Dans beaucoup d'endroits, les seigneurs quittèrent leurs châteaux pour aller habiter dans les villes ou dans des régions plus riches.